

LES SYNDICATS DES POLICES MUNICIPALES GENEVOISES



UNION DES POLICES MUNICIPALES GENEVOISES

Case postale 154 - 1227 Carouge - Tél: 079 682 46 45 - Email: info@upmg.ch - Site: www.upmg.ch

Le Président : Patrick Moyard - 079 682 46 45

reçu le 14 OCT. 2015

C 3499

Lettre ouverte :

Monsieur le Président
Mesdames les Conseillères d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,
Mesdames, Messieurs les Député(e)s,

GRAND CONSEIL		
Expédié le : <i>14.10.2015</i>	Visa : <i>15-16.10.2015</i>	
Par poste	Par courriel	
Président	X Députés (100)	
Commissaires	Bureau	X
Secrétariat	Archives	
Commission: <i>PL 11333-A</i>		
Copie à :		
Divers: <i>Corresp. GC + chefs de groupe</i>		

Les syndicats des polices municipales du canton de Genève reviennent vers vous dans le but d'apporter quelques éléments complémentaires et préciser leurs positions communes au sujet de l'obtention du Brevet Fédéral de Policier (PL 11333).

A ce titre, ils vous sont grés de votre aimable attention et vous remercient par avance de bien vouloir donner lecture de cette missive lors de votre prochaine séance du Grand-Conseil.

Les agents de police municipale du canton de Genève, au nombre d'environ 370, ont bien pris note de la dernière directive du Procureur général traitant des procédures judiciaires ainsi que des dernières modifications apportées au RAPM par le Conseil d'Etat (entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2015).

Au vu de ces dernières révisions, nous constatons que les compétences attribuées à ce jour aux polices municipales, tant en matière contraventionnelle que délictuelle, nous rapprochent à la vitesse d'un TGV des voies nous menant vers le brevet fédéral et que la teneur de l'article 9 du RAPM, moyennement certification, laisse une marge de manœuvre considérable au Département quant à l'augmentation des prérogatives futures.

Prendre également en compte que :

- la formation continue des polices municipales comporte, depuis des années, des modules complémentaires en relation avec l'évolution du métier ;
- la pertinence de la formation reste l'élément clef pour la bonne application des prérogatives et le service à la population ;
- la connaissance globale des procédures optimise la collaboration avec les corps constitués ;
- l'homogénéité avec tous les corps uniformés de Suisse dont la formation est sanctionnée par un brevet fédéral serait une réelle plus value ;
- les agents de police municipale du canton de Genève, assurant SA MISSION avec excellence, désirent balayer toute discrimination et s'assurer de la reconnaissance de ses pairs.

Nous sommes d'avis que la visibilité policière en Suisse doit être augmentée de manière significative et nous saluons tout projet politique allant en ce sens. Nous désirons toutefois attirer votre attention sur le fait que cela ne doit pas se faire au détriment des principes fondamentaux du métier de policier.

A noter que tant la Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police que l'Union Syndicale des Polices Romandes ont appuyé énergiquement cette revendication légitime.

Considérant ces faits, il nous semble sensé d'aligner la formation des polices municipales genevoises sur le même modèle de formation adoptée par toutes les polices suisses. De plus, il est déterminant que les connaissances métier soient en adéquation avec la réalité du terrain afin que le policier ait la capacité d'exercer sa mission avec qualité et sécurité.

Par la non reconnaissance actuelle et les débats qui s'enlisent sur cette question, nous percevons de multiples contradictions ainsi qu'une hésitation à assumer la direction prise par le passé. Il vous appartient de porter la responsabilité de la formation des agents de police municipale engagés dans cette noble profession.

Il sied encore de relever que les années à venir les corps de police municipale devraient accueillir environ 100 à 150 agents supplémentaires, soit au total 500 « policiers », ceci pour répondre efficacement à la mise en place future du concept cantonal de sécurité. De fait, il serait de bonne augure que ce nouveau personnel puisse acquérir les bons outils dès le départ.

Persuadés que ces nouveaux arguments permettront de mûrir votre réflexion, les syndicats vous invitent à voter

POUR le Brevet Fédéral de Policier.

Mesdames et Messieurs, d'ores et déjà, nous vous remercions du temps que vous aurez bien voulu s'accrocher à l'étude de ce dossier qui est d'une importance non négligeable pour le Corps des polices municipales qui s'inscrit dans une logique incontournable en ce qui concerne LA SECURITE et LA PROXIMITE sur le canton de Genève.

Nous comptons sur vous et espérons que vous voterez indirectement pour le bien du citoyen. **Notre crédibilité est entre vos mains** ! N'oubliez pas que, derrière l'uniforme, il y a des hommes et des femmes qui aspirent à pratiquer leur profession au plus prêt des besoins de la population ! Donnez-leur les outils indispensables à cet égard !

**NOUS DEMANDONS QUE NOTRE TRAVAIL SOIT
RECONNU ET DE POUVOIR ŒUVRER POUR LE
BIEN DU CITOYEN AVEC DES OUTILS ADAPTES !**


Damien MENETREY,

Président SPMG

Tél. : 076 679 30 56

info@policemunicipale.ch


Patrick MOYNAT,

Président UPMG

Tél. : 079 682 46 45

info@upmg.ch